

Décembre 2010



## GROUPE LA POSTE

Le groupe La Poste a pour ambition d'être l'entreprise leader européen de services postaux et bancaires de proximité. Concilier qualité du service au quotidien et compétitivité internationale, dynamisme économique, innovation et exigence environnementale, est au cœur de ses enjeux de développement. Elle partage l'ambition du réseau de transport public du Grand Paris en tant que partenaire de la performance de l'Île-de-France.

### Jean-Paul Bailly

Président Directeur Général  
du groupe La Poste

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DU GROUPE LA POSTE EN ÎLE-DE-FRANCE

41, boulevard Romain Rolland  
75014 Paris  
Tél. : +33 (0)1 58 35 32 11

## LE GROUPE LA POSTE EN ÎLE-DE-FRANCE

### Le réseau de transport public du Grand Paris en projet impacte La Poste de trois points de vue

Le groupe La Poste est un groupe de services à forte dimension industrielle. Il rassemble en Île-de-France, 1 270 points de contacts pour accueillir ses clients, particuliers et entreprises et de nombreux sites d'exploitation : hubs nationaux, internationaux et établissements de proximité. Il y emploie 58 000 collaborateurs.

La dynamisation de l'économie francilienne voulue par le projet concerne très directement les activités de La Poste. Par ailleurs, elle est très impactée par les politiques d'aménagement du territoire telle que la structuration de pôles de développement concentrant les activités économiques, les emplois et la création de richesses ou le rééquilibrage des inégalités territoriales ; mais aussi par la mobilité de ses clients, entreprises ou particuliers ainsi que celle de ses collaborateurs et par les évolutions attendues des modalités de transport de marchandises.

La Poste est favorable à la réalisation d'un réseau de transport métropolitain performant qui la concerne de trois points de vue :

- les gares seront des lieux de concentration de services ;
- la circulation des marchandises pourra être rationalisée ;
- l'éco mobilité des postiers pourra être améliorée.

Le groupe La Poste est un acteur économique important de l'Île-de-France, à la pointe des nouvelles mobilités, un des tout premiers employeurs franciliens, qui doit contribuer aux évolutions durables de cette métropole multipolaire en innovant pour s'adapter aux usages de ses clients et aux conditions d'exploitation renouvelées.

## Les gares, des lieux de concentration de services

Les gares telles qu'elles sont prévues dans le dossier soumis au débat ont vocation à être des catalyseurs des projets d'aménagement qui renforceront la densité et concentreront l'urbanité sur leurs territoires d'implantation. Elles ont vocation à être « des lieux de transport, des pôles de services et des noyaux de vie intégrés aux territoires au sein desquels elles seront implantées ». Elles seront conçues comme **des lieux de vie et des « hubs » de services pour des riverains, des franciliens plus mobiles et des voyageurs de passage** plus nombreux. Elles ont pour la plupart vocation à être **des lieux d'interconnexion et d'intermodalité** entre différentes échelles de territoires, locales et régionales mais aussi nationales et internationales.

Le projet est un réel accélérateur de mobilité des franciliens qui impose de repenser en conséquence les usages de ces lieux de vie et de transit. Il se joue là, à la fois la qualité de vie des franciliens, et une part de l'attractivité de l'Île-de-France. **Le groupe La Poste considère très positivement cette conception de lieux de services articulés très fortement aux lieux de passage des flux de voyageurs dans la métropole.**

La Poste est un groupe de services qui se doit d'anticiper et d'accompagner dans une logique d'innovation, l'impact sur la consommation de services de cette mobilité plus rapide, plus fluide et élargie. Elle s'attachera à penser de nouveaux canaux dématérialisés en lien avec le développement de la société numérique et de nouveaux lieux physiques pour délivrer des colis, des instances, effectuer une opération postale ou bancaire rapide ou plus complexe.

Ce grand projet stimule la réflexion d'une entreprise comme La Poste sur les usages en matière de services dans le cadre d'une mobilité accrue. Cela concerne son activité Courrier et Colis mais aussi l'Enseigne et La Banque Postale. Ces enjeux sont au cœur de son projet de développement sur le territoire francilien. Elle souhaite prendre

toute sa part à ces évolutions, **valoriser son expérience dans la distribution de services multiples et multicanaux** mais aussi anticiper les conséquences en terme de présence territoriale, et de politique foncière.

La Poste en Île-de-France s'implique activement dans des partenariats avec de nombreuses collectivités d'Île-de-France. Elle saura prendre part aux démarches territoriales dans lesquelles la conception, l'organisation et l'animation de ces gares « nouvelle génération » s'inscriront. Le groupe La Poste considère cette démarche partenariale, territoriale comme une clé de leur réussite.

Elle a vocation à être **un acteur innovant et engagé dans la mise en œuvre des décisions au plan régional, et au plan local, dans le cadre des contrats de développement territoriaux.**





## La rationalisation durable des flux de marchandises

**L**a logistique est au cœur des activités du groupe La Poste qui dispose d'une expertise historique et naturelle pour faire entrer et sortir des villes, les flux de marchandises. Cette expertise se double d'un engagement concret à limiter l'impact environnemental de ses activités. La Poste estime que ce projet impactera positivement ses conditions d'exploitation de deux façons :

Comme tous les acteurs du transport de marchandises, La Poste se trouve devant le défi quotidien de trouver un équilibre entre la circulation des flux de marchandises nécessaires à son activité économique et les déplacements de particuliers dans un contexte de saturation du réseau routier francilien.

**Premièrement, le bénéfice attendu de la réalisation du réseau en projet est le désengorgement routier par le développement d'une offre de transport en commun** de qualité et des gains d'accessibilité pour l'ensemble du territoire régional. La Poste entend anticiper et prendre en compte ces conséquences attendues.

**Deuxièmement, La Poste considère que le mode ferroviaire retenu est une réelle opportunité pour expérimenter des services innovants en matière de logistique multimodale.** Le groupe La Poste a d'ores et déjà développé des actions qui contribuent à **une logistique urbaine plus vertueuse** et qu'elle compte poursuivre en anticipant les potentialités offertes par le réseau en projet :

- le report progressif du transport du Courrier publicitaire sur le fret ferroviaire (15 % au niveau national à ce jour avec un objectif de plus de 2 milliards de plis transportés à terme par an sur ce mode),
- mais aussi, la dotation d'une gamme de véhicules électriques plus adaptés à des contextes locaux différents : trolleys, quads, scooters électriques, vélos à assistance électriques (1 500 en Île-de-France),
- l'aménagement de lieux de livraison adaptés aux évolutions des modes de vie comme les Espaces de Livraisons Urbains (ELU) permettant une dispersion des colis avec des moyens de transport non polluants (exemple de Chronopost utilisant le parking sous la place de la Concorde pour faire distribuer ses colis à vélo), notamment. Les nouvelles gares prévues dans le cadre du projet offrent de ce point de vue, des perspectives intéressantes.

## Chiffres clés :

Circulent quotidiennement en Île-de-France :

**650**  
camions,

**6 229**  
véhicules légers utilitaires,

**1 188**  
voitures particulières de société.

Ce qui représente :

**8 000**  
véhicules motorisés et

**54 millions de km**  
parcourus chaque année.

## L'amélioration de l'éco mobilité de 58 000 postiers

**L**e groupe La Poste en Île-de-France c'est 58 000 collaborateurs qui doivent rejoindre quotidiennement leur travail et sont pour la plupart amenés à se déplacer pour leurs activités professionnelles. En tant

qu'employeur responsable, le groupe La Poste souhaite que ces déplacements s'effectuent dans de bonnes conditions, afin de garantir l'assiduité de ses collaborateurs autant que leur qualité de vie au jour le jour, mais aussi de tendre à la réduction globale de ceux nécessaires à l'activité de chacun, pour limiter leur impact sur l'environnement.



La Poste est favorable réalisation du réseau en projet qui permettra au groupe La Poste **d'intensifier sa politique d'incitation à l'usage des transports en commun pour les déplacements de ses salariés**. D'ores et déjà, elle contribue à hauteur de plus de 9 millions d'euros par an en Île-de-France à la prise en charge du versement transport.

L'offre renouvelée et renforcée de transport en commun lui permettra **d'accentuer sa démarche volontariste pour favoriser l'intermodalité des**

**déplacements de ses collaborateurs**. Cela se traduit par exemple par la promotion de modalités de transport mutualisées de type auto-partage et prochainement, pour tous les postiers, la mise à disposition d'un site internet de covoiturage dédié. Mais cela se traduit aussi par la participation à des Plans de Déplacements Inter Entreprises qui s'inscrivent dans des Plans de Déplacements Urbains. Elle a été à l'initiative du premier Plan de Déplacement Inter Entreprises en Île-de-France, à Montrouge ; Le groupe La Poste saura s'inscrire dans les dynamiques territoriales qui seront créées autour de la réalisation du réseau de transport.

Plus largement, **le groupe La Poste est attentif aux conditions de tous les types de déplacements de ses collaborateurs** en favorisant :

- le rapprochement domicile/travail. En Île-de-France, ce type d'initiative permet en moyenne de réduire de 60 km le trajet accompli quotidiennement par chacun des collaborateurs volontaires pour leur trajet domicile travail ;
- la formation à l'éco conduite qui permet de faire évoluer le comportement d'automobiliste dans le cadre personnel et professionnel. Plus de 8 000 postiers ont déjà été formés en Île-de-France ;
- l'utilisation de véhicules électriques. La Poste est leader national pour une commande groupée de 50 000 véhicules électriques dont plusieurs acteurs du Grand Paris sont parties prenantes.

**9,24 millions d'euros**  
**en 2009, c'est le coût du remboursement des titres de transport en commun versé aux 24 258 postiers franciliens bénéficiaires.**

Le groupe La Poste contribue au débat sur le réseau de transport public du Grand Paris pour exprimer sa volonté de voir se réaliser un réseau de transport à l'échelle de la métropole et son intention de prendre part, dans un cadre partenarial et en concertation avec les autres acteurs, aux évolutions qui dessineront la métropole de demain et influenceront les modes de vie futurs et les usages des Franciliens.

La Poste a vocation à être un acteur innovant et engagé des dynamiques territoriales, régionales ou locales dans le cadre des contrats de développement territoriaux.

Le groupe La Poste souhaite ancrer résolument son développement dans la croissance francilienne et participer à la construction de l'avenir économique durable de la région.